



LYCÉE NEUF DE ROMAINVILLE (93)

Région
Île de France



Le site identifié pour la construction du lycée se situe entre la rue Pasteur et la rue Marcel Ethis.

Il comprend actuellement un terrain de sport synthétique, deux cours de tennis et des gradins.

Le site est mitoyen du collège Gustave Courbet, du gymnase Jean Guimier et de pavillons individuels.

La mise en œuvre du futur lycée neuf de Romainville répond à un besoin démographique du territoire de Bobigny/Montreuil formalisé par le vote de 800 places de formations générales et technologiques au Plan d'urgence des Lycées.

Les **800 places nouvelles** du lycée auront pour objectif :

- De fournir une offre de formation adaptée à la croissance démographique de la population lycéenne sur la zone.
- De permettre une amélioration de la déserte pour formations générales et technologiques de proximité pour la zone de Romainville et du Nord de Montreuil.
- D'offrir un complément de formation permettant une diversité de l'offre de formation dans le secteur.

Académie et Région se sont accordées sur la structure pédagogique prévisionnelle suivante :

- 8 flux de secondes **générales et technologiques** (280 places)
- 5 flux de première et de terminale **générale** (350 places)
- 2 flux de première et de terminale **STI2D** (120 places)
- 1 flux de première et de terminale **STMG** (60 places)
- 1 flux de **BTS assistant technique d'ingénieur** (70 places)

Cette proposition permettant à la fois de répondre à la demande de 800 places démographiques de proximité et à la demande de l'académie de Créteil d'implanter un BTS en poursuite d'études.

Le programme de locaux totalise une surface utile d'environ 8 600 m². Les espaces extérieurs, parvis, cour de récréation, préau, parkings représentent une surface d'environ 3 200 m².

Lieu de vie, d'apprentissage, de travail, d'échanges et de socialisation, le lycée se doit de répondre aux enjeux pédagogiques actuels et à venir, en proposant l'évolutivité et la modularité des espaces. Ce programme ambitieux se développe donc autour de fonctions que sont l'enseignement, **la vie scolaire et sociale, l'administration et la logistique, la demi-pension et les logements de fonction**.

Le pôle enseignement propose des espaces adaptés à l'acquisition des connaissances et au **renouvellement de la pédagogie** (approche expérimentale, participation active, travail en groupe des élèves), des espaces de socialisation et il prend en compte l'utilisation croissante des nouvelles technologies. Il comporte principalement les locaux d'enseignement général, technologique, artistique, ainsi que des locaux spécifiques aux enseignements du BTS. Le pôle vie scolaire et sociale regroupe les locaux de vie scolaire professeurs, encadrement et élèves, un service médico-social ainsi que le Centre de Documentation et d'Information (CDI). L'ensemble est complété par le pôle administration et logistique, par les locaux du service demi-pension et les logements de fonction, fonctions. Le **pôle sportif** propose une salle de sport semi-spécialisée et des terrains extérieurs.

Enfin, l'intégration du lycée au sein de son environnement local est forte. Cela se traduit notamment par la **mutualisation de certains de ses équipements** tels la salle polyvalente et les équipements sportifs. Ceux-ci bénéficieront d'accès indépendants pour permettre, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, leur **usage par des acteurs extérieurs** selon des conditions qui pourront être définies par convention avec le lycée.

L'opération est menée dans le cadre d'une démarche de **Qualité Environnementale** conformément aux objectifs de la Région et fait l'objet d'un cahier des charges spécifique dont les ambitions sont supérieures à la réglementation.

Les objectifs concernent :

- **la biodiversité,**
- **les ressources en eau,**
- **la conception bioclimatique du lycée,**
- **la maîtrise des dépenses énergétiques,**
- **la qualité de l'air et l'acoustique,**
- **les performances carbone des modes de construction,**
- **l'impact maîtrisé du chantier.**

Le programme de l'opération prévoit des mesures pour intégrer l'ensemble des enjeux identifiés sur le site :

Pollution des milieux :

- *Compatibilité du site avec le projet conformément aux études réalisées selon la méthodologie nationale.*
- *Evacuation des terres en filières appropriées et recouvrement des espaces paysagers par de la terre saine.*

Nuisances sonores :

- *Isolement acoustique des façades au-delà de la réglementation : $D_{nTAt} > 41 \text{ dB}$ en façade*
- *Mesures de performances acoustiques prévues à réception du lycée*

Qualité de l'air :

- *Pas de dépassement des valeurs réglementaires (Air Parif)*
- *Ventilation double flux avec filtration d'air neuf*
- *Débits minimum imposés qui seront contrôlés*

Exposition aux îlots de chaleur urbains :

- *Espaces verts, arbres, Revêtements perméables...*

- **Septembre 2025** : Notification du Marché Global de Performance
- **3ème trimestre 2026** : Démarrage des travaux
- **Septembre 2028** : Ouverture du lycée neuf